

Exemples de réduction tarifaire avec le quotient familial unique en fonction de la situation familiale et des revenus de trois ménages strasbourgeois :



**UN COUPLE
AVEC 2 ENFANTS**



Les enfants sont âgés de 8 et 10 ans, vont à la cantine 4 fois par semaine, toute la famille va à la piscine régulièrement, prend le tram et gare sa voiture devant chez elle. Ressources mensuelles avec prestations CAF : 2 604 euros.

Avec un **QF unique de 667 €**, le coût global annuel est de

1 219,36 €

Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de

4 231 €



**UNE FAMILLE
MONOPARENTALE
AVEC UN ENFANT**



L'enfant de 7 ans va à la cantine 4 fois par semaine, il apprend la trompette au conservatoire et il a une bourse liée aux ressources de sa mère. Tous les deux vont à la piscine, ils prennent le tram et n'ont pas de voiture.

Avec un **QF unique de 0 €**, le coût global annuel est de

293,80 €

Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de

2 328,60 €



**UNE PERSONNE
SEULE DE 67 ANS**



Elle est retraitée. Elle prend le tram, fait de l'aquagym une fois par semaine, et elle gare sa voiture devant chez elle.

Avec un **QF unique de 1200 €**, le coût global annuel est de

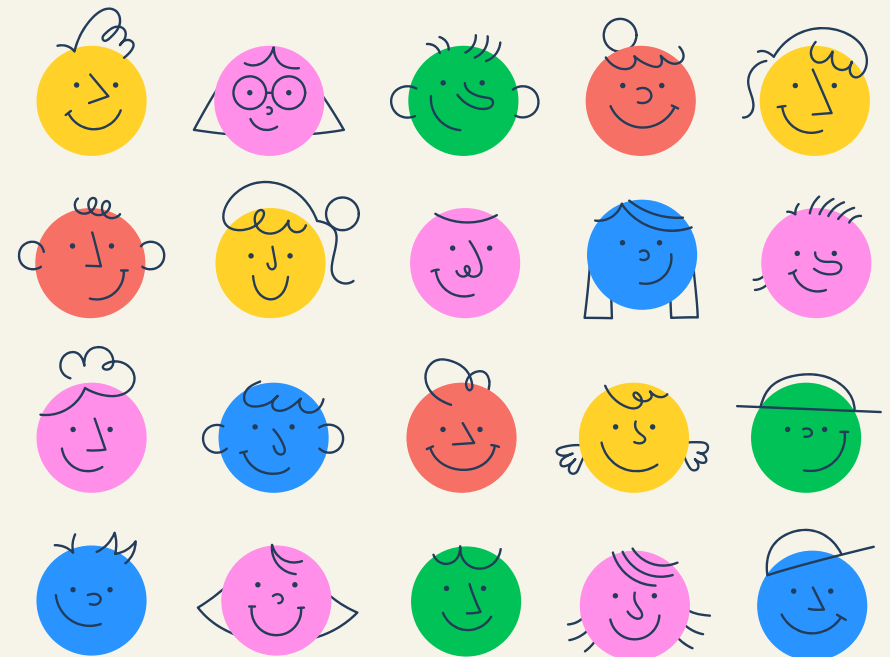
765 €

Au tarif plein, le coût global annuel aurait été de

1 215 €

**SERVICES PUBLICS :
NOUVELLE
TARIFICATION
SOLIDAIRE**

+ SIMPLE + ADAPTÉE



CONTACT

Direction Solidarités Santé Jeunesse / Mission tarification solidaire
DSSJ-TarificationsSolidairesQFU@strasbourg.eu

STRASBOURG.EU/TARIFICATION-SOLIDAIRE

POURQUOI UNE NOUVELLE TARIFICATION SOLIDAIRE ?



Pour un territoire plus juste et un meilleur accès aux services publics

Plutôt qu'un prix unique, les tarifs de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg sont ajustés en fonction de la capacité de paiement de chacune et chacun, selon le «quotient familial unique». La tarification solidaire permet ainsi de réduire les inégalités sociales sur le territoire en garantissant à tous les habitantes et habitants un accès plus simple aux services publics quel que soit leur niveau de revenu, leur milieu social ou leur lieu de vie.

EN BREF, UNE TARIFICATION :

- **Plus simple** : une même procédure pour tout le monde.
- **Plus juste** : un nouveau mode de calcul.
- **Plus équitable** : une seule référence : le quotient familial unique propre à Strasbourg.
- **Plus solidaire** : la suppression des statuts sociaux (RSA, chômage...) et un soutien aux familles les plus modestes.
- **Plus large** : extension de la politique tarifaire à de nouveaux services de la Ville et de l'Eurométropole.

POUR QUELS SERVICES ?

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE DE STRASBOURG

- **Les services périscolaires** (la cantine, l'accueil de loisirs maternel et l'accueil périscolaire maternel) à compter de **septembre 2024**.
- **Le stationnement résidant** fin 2024.
- **Le conservatoire** à rayonnement régional pour déterminer le montant des bourses accordées sur critère social à compter de **septembre 2024**.
- **L'école municipale des sports** à compter de **septembre 2024**.
- **L'ordonnance verte** à compter de **juillet 2024**.

À L'ÉCHELLE DE L'EUROMÉTROPOLE

- **Les transports en commun** (CTS) à compter de **juillet 2024**.
- **Les piscines et la patinoire** ainsi que toutes les prestations associées (les bébés nageurs, les cours, les stages et cycles de natation, l'aquagym, l'aquabike, etc) à compter de **octobre 2024**.
- **Sport sur ordonnance** à compter de **septembre 2024**.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?



1 ➤ LE PLUS SIMPLE ET LE PLUS RAPIDE : JE CHERCHE MON NUMÉRO FISCAL DE RÉFÉRENCE

Mon numéro fiscal de référence me permettra de demander mon quotient familial unique en quelques clics et sans aucun justificatif à joindre.

Où trouver mon numéro fiscal ?

Il se trouve sur n'importe quel justificatif des impôts ou sur mon espace en ligne sur impots.gouv.fr/particulier. Si je ne le trouve pas, je peux aussi m'adresser directement au centre des impôts à Strasbourg.

(À noter !) Si ma situation financière ou familiale a changé récemment, je peux demander mon quotient familial sans mon numéro fiscal en joignant les justificatifs d'identité, de domicile et de ressources pour l'ensemble des personnes composant mon foyer.

2 ➤ JE DEMANDE UNE ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL UNIQUE EN LIGNE

1. Je consulte la page strasbourg.eu/tarification-solidaire
2. J'effectue ma demande d'attestation de quotient familial unique en ligne sur mon compte Mon Strasbourg

(Pour info !) Mon attestation est utilisable jusqu'au 31 août de l'année scolaire en cours.

3 ➤ J'AI BESOIN D'AIDE POUR RÉALISER MA DÉMARCHE DE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL EN LIGNE

JE PEUX

- **me rendre à une permanence « quotient familial unique »** organisée à l'accueil du centre administratif de la Ville de Strasbourg et dans d'autres communes de l'Eurométropole.

Lieux et horaires sur strasbourg.eu/tarification-solidaire

OU

- **prendre contact avec un conseiller ou un médiateur numérique** de mon quartier ou de ma commune dont les coordonnées figurent sur la cartographie des permanences numériques. Des flyers sont disponibles en mairie.